

GRILLES DE JEUX

Droit du travail 2017



Jouer avec la **CQT**

Préparer la rentrée sociale

Manifester le 12/09/17

1 - 8 recrutements sur 10 se font aujourd'hui par CDD de plus en plus courts.

VRAI OU FAUX :

VRAI : Pour les jeunes, notamment peu qualifiés, l'emploi précaire est devenu un sas d'entrée dans l'emploi, dans lequel beaucoup restent enfermés un grand nombre d'années. L'âge moyen d'accès au premier CDI est passé en 15 ans de 22 à 27 ans, alors que le nombre d'années d'études a tendance à décroître [rapport Loi Travail 2016 – Commission des Affaires Sociales].

2 - La Loi Travail XXL va augmenter la précarité par la généralisation du contrat de chantier appelé CDI de projet

VRAI OU FAUX :

VRAI : Prétendument collée aux nouveaux métiers, cette mesure préfigurerait la fin du CDI pour tous. Le **Patronat en salive** ! Utilisé notamment dans le BTP et par 400 entreprises de l'ingénierie (branche Syntec-Ingénierie), ce type de contrat de travail ultra souple pour l'employeur n'a de CDI que le nom. Sa rupture est prévue dès la signature, au terme du chantier ou de la mission. Nul besoin de passer par la case licencier pour l'employeur qu'avec le CDJ dont l'utilisation est encadrée par la loi. C'est le retour assuré pour le salarié à la case départ chômage, sans recevoir, au passage, le paiement de la prime de précarité !

3 - Aujourd'hui, le salarié a 12 mois pour contester son licenciement économique en justice. La Loi travail XXL prévoit un allongement de ce délai.

VRAI OU FAUX :

VRAI : Le projet du gouvernement est de raccourcir ce délai à 2 mois. Ce bref délai a pour seul objectif de spolier les salariés de l'ensemble de leurs droits. En effet, les travailleurs ne pensent pas immédiatement à saisir le juge pour contester leur licenciement. La perte de l'emploi oblige d'abord le salarié à réorganiser sa vie : inscription à Pôle-Emploi, évaluation de ses dépenses pour pallier la perte de ses revenus etc. Il faut ensuite que le salarié cherche des informations, contacte un avocat ou une organisation syndicale. Un délai de 2 mois pour contester un licenciement rend tout recours illusoire.

CODE DU TRAVAIL Loi travail XXL

VRAI / FAUX ?

4 - La Loi travail XXL c'est plus de protection individuelle des salariés

VRAI OU FAUX :

FAUX : Le projet que nous prépare à la vitesse « Grand V le gouvernement, c'est la quasi inversion totale de la hiérarchie des normes, autrement dit, les accords d'entreprises pourront déroger aux Conventions Collectives, aux Accords de Branches, ce qui amènera, de fait, une réduction de la quasi-totalité des droits et acquis et de la prédominance du Code du travail.

5 - Les acquis les plus importants viennent de la Convention Collective Nationale (CCN) individuelle des salariés

VRAI OU FAUX :

VRAI : Les acquis les plus importants viennent de la Convention Collective Nationale (CCN) En fait, que l'on ne s'y trompe pas, nos acquis les plus importants viennent au-delà du Code du travail et non pas forcément des accords d'entreprises, mais bien des Conventions Collectives, puisque toutes amélioreront les dispositions du Code du travail ; il en est de même pour les congés payés, les congés parentaux, les primes d'ancienneté, parfois le 13ème mois, les salaires de base minimum, les classifications.... Les Conventions Collectives sont, elles aussi, des acquis de luites depuis 120 ans. Elles permettent de doter les salariés de protections, de garanties et de droits et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise, qu'il y ait ou pas une présence syndicale ou des Instances Représentatives du Personnel. Elles couvrent dans notre pays 98% des salariés du secteur privé.

